

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1097^e séance, tenue le mardi 30 janvier 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Francine Ducharme, Mme Hélène Boisjoly, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Tony Leroux; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; un officier de la FESP : M. Jean-François Angers; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; des officiers de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, Mme Marie-Marthe Cousineau; les étudiants : Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot

INVITÉS : pour la délibération CE-1097-5.1, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et M. Juan Torres, vice-doyen aux études supérieures; pour la délibération CE-1097-5.2, de la Faculté de médecine : M. Jean-Pierre Émond, professeur adjoint de clinique au Département de biochimie et de médecine moléculaire

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : un officier de la Faculté des arts et sciences : Mme Louise-Hélène Richard; une étudiante : Mme Jessica Bérard; le substitut au chargé de cours, M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1097-1 ORDRE DU JOUR

Au point 6, le projet inscrit en 6.3 sera traité en premier lieu. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1096^e séance tenue le 12 décembre 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de l'aménagement
 - Modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage (2-020-1-0)
 - Modification au programme de Doctorat en aménagement (3-005-1-0)
 - 5.2. Faculté de médecine — Département de biochimie
 - Modification au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D) en biochimie clinique (3-465-1-1)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté des arts et des sciences — Département de philosophie
 - Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0) et de Majeure (1-195-2-0) en philosophie
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (1-247-1-0), et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (1-148-1-5)
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Mineure en sciences cognitives (1-182-4-0)

- 6.3. École HEC Montréal
 - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
 - Modification aux programmes de Certificat
- 6.4. Faculté de musique
 - Abolition des programmes de Majeure (1-615-2-0) et de Mineure (1-615-4-0) en musique, arts et société
- 6.5. Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Abolition du Programme d'actualisation de formation professionnelle en physiothérapie (1-745-1-8)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : Plans d'action
- 7.1. Faculté de l'éducation permanente
 - Plan d'action pour le programme de Certificat en coopération internationale (1-368-5-1)
 - Plan d'action pour le programme de Certificat en gestion philanthropique (1-067-5-0)
8. Comité des nominations de la Commission des études
- 8.1. Recommandation en vue de la nomination d'un membre à un comité de la Commission des études
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance
11. Clôture de la séance

CE-1097-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1096^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1096^e séance tenue le 12 décembre 2017, tel que présenté.

CE-1097-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1097-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1097-4.1 PROCESSUS D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'hiver 2018 (comparativement aux résultats de l'année précédente). Le résultat global présente une diminution d'une proportion de 1 %. Pour les programmes de premier cycle, on observe une diminution du nombre d'inscriptions d'une proportion de 1,8 % (correspondant à un nombre de 582 inscrits); selon le cas, les résultats observés par Facultés peuvent présenter des augmentations ou des diminutions plus marquées. Le nombre d'inscriptions selon le statut d'étudiant libre présente une diminution d'une proportion de 5,4 %. Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures présentent une augmentation (+ 3,3 % pour les programmes du troisième cycle des études supérieures, et + 0,8 % pour les programmes du deuxième cycle des études supérieures). Les résultats relatifs aux programmes de grade demeurent assez stables, mais des diminutions sont observées pour les programmes de Certificat (- 7,9 %) et de Mineure (- 5,2 %), et une augmentation est observée pour les programmes de Majeure (+ 6,9 %).

CE-1097-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 et 5.2.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, présente les projets inscrits au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté, et M. Juan Torres, vice-doyen aux études supérieures.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente le projet inscrit au point 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-Pierre Émond, professeur adjoint de clinique au Département de biochimie et de médecine moléculaire.

CE-1097-5.1 Faculté de l'aménagement

- Modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage (2-020-1-0)
- Modification au programme de Doctorat en aménagement (3-005-1-0)

2018-A0033-1097-510, 2018-A0033-1097-511

La modification au programme de Maîtrise en architecture de paysage présentée aujourd'hui constitue la troisième et dernière phase de la refonte majeure de ce programme en regard de son adéquation aux normes canadiennes d'agrément, donnant suite aux recommandations du Conseil d'agrément en architecture de paysage, déposées au début de l'année 2016. La modification porte principalement sur la transformation de deux ateliers de 6 crédits chacun, jumelés en un atelier de 4.5 crédits suivi en concomitance avec un cours de 1.5 crédits. Cette modalité permettra d'évaluer, dans le cadre du cours, les connaissances acquises à partir des travaux produits spécifiquement à cette fin dans le cadre de l'atelier correspondant, suivi en simultané, et permettra de distinguer l'atelier par des thématiques définies. La structure du programme comporte 45 crédits, répartis selon 39 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études), et 6 crédits de cours à option. La modification donne lieu à la création de quatre cours de sigle APA. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1097-510.

En réponse à une question portant sur ce sujet, il est précisé que les contraintes liées à l'agrément ne permettent pas d'intégrer un cours d'éthique à la structure du programme, et que l'agrément ne comporte pas d'exigence en regard de tels contenus.

La modification au programme de Doctorat en aménagement donne suite à un processus d'autoévaluation des cinq programmes de formation à la recherche de la Faculté de l'aménagement, débuté en 2013, en regard de deux constats qui en ont été dégagés, soit : les lacunes en formation à la recherche des étudiants admis au programme (lesquels présentent généralement un profil professionnel), et le manque de cohésion entre le parcours pluridisciplinaire, dans les trois séminaires obligatoires, et l'encadrement disciplinaire par un directeur de recherche. Considérant les recommandations reçues, la modification a été guidée par la définition de principes directeurs (décrits à la page 7 du document de présentation), et propose des ajustements visant à clarifier l'identité interdisciplinaire et les objectifs du programme, ainsi qu'à améliorer les modalités de recrutement, d'encadrement et de cheminement dans les études (incluant les approches pédagogiques). La structure du programme comporte 90 crédits, répartis selon 81 crédits de cours obligatoires (dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 6 crédits de séminaires de recherche), 6 crédits de séminaires thématiques à option, et 3 crédits de cours au choix. La modification donne lieu à la création de douze nouveaux cours de sigle AME. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1097-511.

En réponse à une question, des précisions portent sur la situation du programme de Doctorat en aménagement en regard des autres programmes de Doctorat de la Faculté (dont le programme de Doctorat individualisé); notamment, le projet de modification présenté veut affirmer davantage les qualités d'interdisciplinarité et d'ouverture du programme, ainsi que les interactions possibles avec les autres programmes d'études supérieures en aménagement, tout en le distinguant des programmes de recherche dans des domaines plus spécialisés. La définition de cours de 1 crédit donnera la flexibilité nécessaire à l'étudiant pour explorer et choisir une série d'activités les plus en lien avec son projet de recherche.

Une question portant sur l'établissement de trois séminaires liés à l'encadrement pédagogique, proposant des activités créditées, on observe que cette formule apparaît nouvelle, et qu'elle pourrait présenter un intérêt pour d'autres disciplines. La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Faculté des études supérieures et postdoctorales à examiner cette question et à vérifier si de telles formules ont été ou pourraient être définies pour d'autres Facultés ou Départements.

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, félicite la Faculté de l'aménagement pour le suivi apporté aux recommandations qui ont découlé de l'exercice d'autoévaluation des programmes d'études supérieures, lequel a permis de dégager un processus de refonte des programmes qui s'est avéré cohérent et qui a suscité l'adhésion, notamment par la participation des enseignants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de l'aménagement :

- la modification au programme de Maîtrise en en architecture de paysage (2-020-1-0), conformément au document 2018-A0033-1097-510;
- la modification au programme de Doctorat en aménagement (3-005-1-0), conformément au document 2018-A0033-1097-511.

CE-1097-5.2 Faculté de médecine — Département de biochimie et médecine moléculaire
- Modification au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D) en biochimie clinique (3-465-1-1)

2018-A0033-1097-512

La modification au programme de Diplôme d'études supérieures postdoctorales en biochimie propose une mise à jour importante des contenus de formation, afin de définir un programme qui soit orienté sur les besoins d'acquisition des connaissances et des habiletés professionnelles requises pour la pratique de la biochimie clinique, et de répondre, ainsi, aux exigences du syllabus conjoint de l'Ordre des chimistes du Québec et de l'Académie canadienne de biochimie clinique. Notamment, des contenus portent sur des habiletés recherchées dans la pratique de la biochimie clinique, et les objectifs et contenus du programme sont harmonisés avec ceux des autres programmes offerts dans ce domaine par les universités canadiennes. Par ailleurs, il constitue le seul programme de formation en biochimie clinique offert au Québec. Le nombre de crédits du programme reste inchangé, mais il ne comportera plus que des crédits obligatoires (dont 51 crédits attribués au stage d'une durée de deux ans), de manière à couvrir tous les contenus des syllabus des deux ordres professionnels concernés, et de manière à favoriser l'exposition au domaine d'études. Les modalités de sélection des candidats comporteront une entrevue, afin de mieux valider l'expérience acquise, la motivation et l'attitude professionnelle. Le programme comporte 69 crédits de cours obligatoires; il ne doit pas être confondu avec un programme de stage postdoctoral. La refonte du programme donne lieu à la création de dix nouveaux cours de sigle BCM. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1097-512. Une correction technique sera apportée à la page 1 du document de présentation, la recommandation de la Sous-commission des études supérieures référant à un autre programme.

Des précisions portent sur les modalités du stage et des cours (cours d'une durée d'une journée, suivis durant le stage), sur le nombre d'étudiants que peut recevoir le programme (possibilité de recevoir un nombre de dix étudiants sur une période de deux ans; actuellement, le programme reçoit quatre étudiants et ne présente pas d'attrition), sur les domaines de pratique selon les laboratoires présents dans les établissements de santé (principalement, la biochimie médicale et la biochimie clinique), et sur certains enjeux à considérer en regard du contexte actuel des services de santé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D) en biochimie clinique (3-465-1-1), au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1097-512.

CE-1097-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits au point 6.3.

La doyenne de la Faculté de musique, Mme Isabelle Panneton, présente le projet inscrit au point 6.4.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente le projet inscrit au point 6.5.

CE-1097-6.1 Faculté des arts et des sciences — Département de philosophie

Faculté des arts et des sciences — Direction

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0) et de Majeure (1-195-2-0) en philosophie
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (1-247-1-0), et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (1-148-1-5)

2018-A0033-1097-513, 513.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en philosophie et aux programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie, porte principalement sur l'ajout, à la structure de ces programmes, de deux nouveaux cours. La création du nouveau cours PHI 2450—*Principes et méthodes en philosophie pour enfants*, se pose en regard des activités du nouvel Institut consacré à la philosophie pour les enfants et les adolescents (dont l'établissement sera confirmé prochainement). Ce cours propose des contenus théoriques en appui à une réflexion sur l'histoire de la philosophie pour enfants, ainsi que sur les enjeux théoriques et la dimension sociale de cette discipline de la philosophie (notamment, par l'analyse du rôle exercé par les *communautés de recherche philosophiques* en regard du développement intellectuel, affectif et éthique des enfants et des adolescents); ce nouveau cours a été porté à l'attention du Comité de programme du Baccalauréat en enseignement au secondaire—Éthique et culture religieuse de la Faculté des sciences de l'éducation, qui l'a reçu favorablement et qui prévoit l'ajouter à la structure de ce programme. La seconde création de cours proposée découle de l'ajustement du niveau du cours PHI 2200, devenant un cours de niveau 3000 (PHI 3205—*Nietzsche*), afin de mieux rendre compte du niveau réel de difficulté et d'approfondissement de ce cours, et afin de favoriser la cohérence du cheminement de la formation en philosophie allemande et continentale. Une dernière modification concerne les programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeure en philosophie, auxquels on ajoutera, au bloc Y, deux cours relevant du CÉTASE (AES 2034—*Pensée chinoise par les textes*, et AES 3010—*Lire la pensée chinoise antique*). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2017--A0033-1097-513.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve :

- la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0) et de Majeure (1-195-2-0) en philosophie, au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences;
- la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (1-247-1-0), et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (1-148-1-5), à la Faculté des arts et des sciences (Direction),

conformément au document 2018-A0033-1097-513.

CE-1097-6.2 Faculté des arts et des sciences — Direction

– Modification au programme de Mineure en sciences cognitives (1-182-4-0)
2018-A0033-1097-514, 514.1

La modification au programme de Mineure en sciences cognitives porte principalement sur la banque de cours du programme, et sur la distribution de certains cours dans les blocs de la structure. Ainsi, en raison d'une modification de préalable au cours PSY 2065, ce cours deviendra optionnel dans le bloc B (plutôt que obligatoire dans le bloc A), et son préalable, le cours PSY 1006, sera intégré au bloc A (obligatoire). Le bloc B propose huit cours de 3 crédits et l'étudiant doit faire entre 18 et 21 crédits de ce bloc. Des ajustements portent sur le retrait ou le remplacement de cours qui ne sont plus offerts, sur l'ajout de nouveaux cours créés dans d'autres programmes (IFT 1144; LNG 1010; PHI 1710), et sur le déplacement de certains cours dans des blocs du programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1097-514.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en sciences cognitives (1-182-4-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2018-A0033-1097-514.

CE-1097-6.3 École HEC Montréal

– Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA
– Modification aux programmes de Certificat
2018-A0033-1097-515, 515.1; 2018-A0033-1097-516, 516.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA propose des ajustements à certaines des spécialisations et des options mixtes du programme, principalement par l'ajout de nouveaux cours, ou par le retrait ou le remplacement de cours. Quatre nouveaux cours sont créés (*Mise en œuvre d'une plateforme de commerce électronique; Stage spécialisé en comptabilité; Méthodes et pratiques du conseil en gestion; Gérer ses finances personnelles* [cours de développement personnel, hors structure]), et un cours est modifié (*Gestion de l'équipe de vente*). Les spécialisations et options mixtes concernées sont : Analyse d'affaires—Technologies de l'information; Gestion du développement durable; Information comptable et gestion; Management; Marketing. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1097-515.

La modification aux programmes de Certificat propose principalement des ajustements à la structure de certains des programmes, par l'ajout de nouveaux cours ou de cours existants, par le retrait ou le remplacement de cours, ou par la modification de titres de cours ou de préalables. Un nouveau cours est créé, sur l'innovation en chaîne logistique. La modification concerne les programmes de Certificat suivants : Gestion de la chaîne logistique; Amélioration des processus et de la qualité; Gestion du marketing; Vente relationnelle; Gestion comptable des organisations; Comptabilité professionnelle; Analytique d'affaires. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1097-516.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, conformément au document 2018-A0033-1097-515;
- la modification aux programmes de Certificat, conformément au document 2018-A0033-1097-516.

- CE-1097-6.4 Faculté de musique
– Abolition des programmes de Majeure (1-615-2-0) et de Mineure (1-615-4-0) en musique, arts et société

2018-A0033-1097-517, 517.1

Dans le cadre de la révision des offres de formation de premier cycle de la Faculté de musique, les programmes courts regroupant les composantes musique, arts, société ou histoire ont été restructurés, donnant lieu à la création de trois nouveaux programmes, dont les programmes de Majeure et de Mineure en musiques, histoire et sociétés (CE-1096-6.2, 12 décembre 2017). Ces deux nouveaux programmes remplaçant les programmes actuels de Majeure et de Mineure en musique, arts et société, ceux-ci seront donc abolis à compter du trimestre d'automne 2018 (les programmes seront fermés à l'admission, puis formellement abolis lorsqu'ils ne comporteront plus d'étudiant inscrit). La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-517.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition des programmes de Majeure (1-615-2-0) et de Mineure (1-615-4-0) en musique, arts et société, à la Faculté de musique, conformément au document 2018-A0033-1097-517.

- CE-1097-6.5 Faculté de médecine — École de réadaptation
– Abolition du Programme d'actualisation de formation professionnelle en physiothérapie (1-745-1-8)

2018-A0033-1097-518, 518.1

Le Programme d'actualisation de formation professionnelle en physiothérapie n'est plus offert, car il a été remplacé par un programme de qualification professionnelle en physiothérapie (programme d'études supérieures de Certificat en physiothérapie [diplôme de qualification]; CE-1059-7.2, 14 mai 2013), offert depuis le trimestre d'hiver 2014. Le Programme d'actualisation a donc été fermé à l'admission, et son abolition sera effective à compter du trimestre d'été 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1098-518.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du Programme d'actualisation de formation professionnelle en physiothérapie (1-745-1-8), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document 2018-A0033-1097-518.

CE-1097-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES : PLANS D'ACTION

- CE-1097-7.1 Faculté de l'éducation permanente
– Plan d'action pour le programme de Certificat en coopération internationale (1-368-5-1)
– Plan d'action pour le programme de Certificat en gestion philanthropique (1-067-5-0)

2018-A0033-1097-519, 519.1; 2018-A0033-1097-520, 520.1

La vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot, rappelle que les plans d'action donnant suite à l'évaluation des programmes sont déposés à la Commission des études pour information, accompagnés des rapports du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. Les deux plans d'action déposés aujourd'hui concernent des programmes relativement récents; le suivi des recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation bénéficiera de l'identification d'indicateurs détaillés et mesurables, et prévoit des démarches de modification de programmes.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les plans d'action pour les programmes mentionnés en rubrique.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en coopération internationale identifie les actions à réaliser, l'échéancier et les indicateurs rattachés à l'objectif principal de modification du programme, ainsi que les suivis prévus en regard des cinq recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation, et portant principalement sur : le processus d'encadrement et de rétroaction; le maintien de l'expérience active des chargés de cours; le rayonnement et la valorisation du programme (notamment, en regard des liens et des partenariats avec les organismes de coopération internationale—OCI, et en regard de la valorisation du diplôme auprès des OCI partenaires). Une attention portera également sur diverses modalités possibles en vue du développement de formules de formation à distance, sur les modalités de l'activité d'intégration (dont l'encadrement), et sur le défi représenté par l'amélioration de l'arrimage avec les associations professionnelles et les milieux concernés (dont leur participation au conseil de programme). La présentation reporte au document 2018-A0033-1097-519; le document 2018-A0033-1097-519.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

En réponse à une question sur le développement d'activités de stage, il est précisé qu'un tel développement reste limité, en raison de contraintes liées à la possibilité réelle pour les étudiants de se libérer du travail afin de suivre un stage. Des formules sont envisagées (travaux pratiques; stages formels [internationaux ou locaux]).

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en gestion philanthropique porte principalement sur la démarche de modification du programme, envisagée en fonction des éléments de contenus et d'objectifs de formation identifiés (*savoirs* et *savoirs-faire*; révision des cours et actualisation des contenus de formation; rehaussement des niveaux d'exigence académique attendus dans le programme; structure du programme; réflexion sur la nécessité d'imposer des cours préalables), et sur la recommandation 4, relative à l'élaboration de stratégies de recrutement et de valorisation du programme, et à la possibilité de la reconnaissance du programme par l'organisme *Certified Fund Raising Executive (CFRE) International*, comme fournisseur de formation en gestion philanthropique. Les recommandations 1 à 3 sont prises en compte dans le processus de modification du programme. Le plan d'action identifie les actions, l'échéancier, et les indicateurs relatifs aux objectifs formulés au terme du processus d'évaluation. Une recommandation a porté plus particulièrement sur le développement de cours en ligne. Cette modalité de formation à distance sera examinée parallèlement à d'autres modalités, considérant que cette offre de formation constitue un programme dit « de niche » qui, au Québec, rejoint une communauté restreinte. Par ailleurs, il s'agit du seul programme offert dans ce domaine au Québec. La présentation reporte au document 2018-A0033-1097-520; le document 2018-A0033-1097-520.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté de l'éducation permanente pour le programme de Certificat en coopération internationale (1-368-5-1), conformément au document 2018-A0033-1097-519, et pour le programme de Certificat en gestion philanthropique (1-067-5-0), conformément au document 2018-A0033-1097-520.

CE-1097-8 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

CE-1097-8.1 Recommandation du Comité en vue de la nomination d'un membre à un comité de la Commission des études
2018-A0033-1097-521

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente la recommandation du Comité des nominations de la Commission des études, en vue de la nomination d'un membre à la Sous-commission des études supérieures. La recommandation du Comité est consignée au document 2018-A0033-1097-521, auquel reporte la présentation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme, à la Sous-commission des études supérieures :

- Mme Manon Guité (professeure titulaire, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté, Faculté de l'aménagement), comme membre, pour un mandat de deux ans, échéant le 30 juin 2020.

CE-1097-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1097-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 20 février 2018, à 14 heures.

CE-1097-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité le 20 février 2018 – délibération CE-1098-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot